



RÉPUBLIQUE DU TCHAD : LE GROUPE DE CONCERTATION DES ACTEURS POLITIQUES (GCAP) ET LES JOURNALISTES EXPULSÉS DE L'HÔTEL ZENABEL PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Communiqué de presse REDHAC Coalition pays-Tchad n°0097/2/03/2026

Douala- N'Djamena, le 2 mars 2026 : le REDHAC et sa Coalition-pays-Tchad ont été informés de l'interdiction de l'activité du Groupe de Concertation des Acteurs Politiques (GCAP) par les forces de l'ordre.

Les faits

Le 28 février 2026, le Groupe de Concertation des Acteurs Politiques (GCAP) a tenté d'organiser une réunion afin d'évaluer la situation politique nationale au Tchad. Alors que les membres du GCAP s'apprêtaient à débiter les échanges, placés sous le thème « Tchad, pays fragilisé : quelles perspectives de lutte politique pour sa survie ? », et coïncidant avec une journée de commémoration dédiée aux « martyrs de la liberté », des policiers sont arrivés sur les lieux.

Selon les sources puisées à bonne source, deux responsables des forces de l'ordre se sont introduits dans l'établissement et, après des discussions avec les organisateurs, ont demandé aux journalistes et aux participants de quitter immédiatement la salle. « *Vous êtes journalistes, sortez, tout le monde dehors* », aurait lancé un agent présent sur place.

Les forces de sécurité ont ensuite interdit tout regroupement devant l'hôtel, demandant aux personnes présentes de libérer les lieux. « Vous êtes de quel média ? Libérez l'endroit, monsieur », auraient-ils insisté auprès de certains journalistes.

Aucune explication officielle n'a été donnée pour expliquer les raisons de l'interruption de cette rencontre politique.

De tout ce qui précède, le REDHAC et sa Coalition pays-Tchad restent très préoccupé par :

- La recrudescence des atteintes aux droits aux libertés fondamentales (d'expression, de presse et d'opinion, d'association, de réunion et de manifestation pacifique) par certains membres du gouvernement au Tchad ;
- Le musèlement de la presse, surtout privée qui concourt à juste titre à la pluralité du débat sociétal, politique et économique, et qui contribue à un environnement démocratique, à une plus grande transparence de la responsabilité publique ainsi qu'à la bonne gouvernance.

Aussi le REDHAC et sa Coalition pays-Tchad :



- Condamnent avec fermeté ces nombreuses violations des droits aux libertés d'opinion, d'expression et de presse ;
- Demandent aux autorités du Tchad de cesser toute forme d'intimidation, menace et représailles permanentes à l'encontre des journalistes, les Défenseurs des droits humains ;
- Recommandent aux autorités de protéger en toute circonstance les journalistes, les Défenseurs des droits humains conformément à la Déclaration des Nations Unies 1998 et tous les instruments régionaux.

Ensuite, aux Nations Unies, Union Africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :

Le REDHAC et sa Coalition pays-Tchad recommandent d'interpeller les autorités du Tchad au respect scrupuleux des conventions, traités et instruments, protocoles, Charte, principes sur le plan régional (Union Africaine) et international (ONU) des Droits Humains et des libertés fondamentales librement ratifiés et signés par l'État du Tchad.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays-Tchad :

Demandent la mise en place d'un cadre juridique pour la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, avocats, prisonniers d'opinion et politiques, journalistes à travers l'adoption de la loi portant « *Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains au Tchad* ».

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac1.org